



## Aux familles de Gesté et Andrezé

Nos Réf  
NB

Objet : Infos sur l'Accueil de Loisirs d'été      Beaupréau en Mauges,  
Le 11 juin 2020

Aux familles de Gesté et Andrezé,

Cet été l'Accueil de Loisirs va bien ouvrir ses portes, du lundi 6 au vendredi 31 juillet et du lundi 24 au lundi 31 août. Aussi, au vue des directives gouvernementales, nous devons appliquer des mesures exceptionnelles pour pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Les parents ne pouvant pas accéder à l'Accueil de Loisirs, nous vous proposons un mode d'inscription différent de l'habitude, à savoir :

- ↳ Les inscriptions se font à partir d'un **nouveau document d'inscription** à remplir :
  - Les adhérents au Centre Social le recevront par mail.
  - Les non adhérents pourront télécharger le document sur le site du Centre Social, ainsi que la Fiche infos Famille, et procéder à leur adhésion.
  - Les personnes n'ayant pas de moyens informatiques peuvent contacter la directrice de l'Accueil de Loisirs au 02.41.71.57.23 pour Gesté, et 02.41.56.56.18 pour Andrezé.
- ↳ Le document d'inscription est à renvoyer par mail :
  - Pour Gesté, à Corinne Ménard : [gestimomesloisirs@cs-evreetmauges.fr](mailto:gestimomesloisirs@cs-evreetmauges.fr)
  - Pour Andrezé, à Elodie Boumard : [laboiteamomes@cs-evreetmauges.fr](mailto:laboiteamomes@cs-evreetmauges.fr)
  - ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'Accueil de Loisirs, **AVANT LE 19 JUIN**.
- ↳ **Une réponse vous sera apportée en cas d'impossibilité d'accueil, par manque de places.**
- ↳ Après le 19 juin, les inscriptions se feront selon le nombre de places disponibles.



Les conditions d'accueil et d'hygiène, liées aux directives gouvernementales, nous limitent dans notre capacité d'accueil à l'Accueil de Loisirs. Aussi, peut-être serons-nous obligés de refuser certaines demandes, tout en cherchant une solution de secours avec vous, en cas de mode de garde. C'est pourquoi, nous priorisons les familles dont les deux parents travaillent, ou le parent sur sa semaine de garde en cas de monoparentalité. **Pour bénéficier de cette priorité**, merci de nous adresser un justificatif employeur des deux parents, ou du parent dont il s'agit de la semaine de garde concernée par les jours d'Accueil. En cas de manque de place, l'ordre d'arrivée des inscriptions fera foi.

Un ajout au Règlement Intérieur en vigueur fixera les règles précises d'organisation et indiquera les conditions d'accueil de votre enfant. Nous vous le communiquerons dès lors que votre enfant sera inscrit.

Nous ne diffuserons pas de programme d'activités. N'hésitez pas à visionner le diaporama qui vous présentera en quelques images notre façon d'animer pour cet été : [www.evreetmauges.centres-sociaux.fr](http://www.evreetmauges.centres-sociaux.fr)

Les mesures sanitaires ne nous permettent pas de pouvoir accueillir les parents à l'intérieur de l'Accueil de Loisirs. Aussi, pour toute question, n'hésitez pas à contacter la directrice de l'Accueil de Loisirs.

Essayant de faire pour le mieux dans l'intérêt de tous, face à cette situation exceptionnelle, veuillez accepter mes sincères salutations.

Nicolas BANCHEREAU  
Coordinateur Enfance